



REGLEMENT GRAND TRAIL du GARLABAN édition 2026

La 20ème édition du « Grand Trail du Garlaban » est organisée par l'association « Roq Trail Attitude » à Roquevaire (13360) le dimanche 29 mars 2026

Trois parcours sont proposés : 13km 750 D+, 28 km 1600 D+, et 41 km 2700 D+

La participation est limitée à 800 coureurs

Des courses enfants sont également proposées.

Art 1. PARTICIPANTS et APTITUDE MEDICALE :

Cette manifestation sportive est ouverte à toutes personnes, licenciées ou non, titulaires d'une assurance pour les risques encourus lors de la pratique de la course pédestre.

A compter du 1er septembre 2024, tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra satisfaire au Parcours Prévention Santé (PPS), en se connectant à la plateforme web dédiée (pps.athle.fr) dans les trois mois précédant sa compétition.

Au terme du PPS, le participant pourra éditer son attestation de fin de Parcours, à fournir à l'organisateur avant la course selon les modalités que ce dernier aura définies.

Les dossards ne pourront être retirés que sur présentation :

- De l'attestation issue du PPS datant de moins de 3 mois
- D'une licence FFA en cours de validité.

Les participants mineurs devront impérativement fournir une autorisation parentale.

Art 2. INSCRIPTION, ENGAGEMENT et TARIFS :

Les inscriptions se font par internet sur <https://sportips.fr/> dans la limite des places disponibles.

L'engagement est ferme et définitif. Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course.

Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription.

En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliqueront (remboursements, report...)

Les transferts de dossard sont autorisés jusqu'au 27/03/2026. Le transfert est à réaliser directement dans votre fiche d'inscription en ligne. Aucun mouvement financier ne sera effectué sur la plate-forme. Votre dossard et les options réservées seront transférés au nouveau coureur. Ce transfert est irréversible et ne peut être transféré à nouveau.



La modification de votre inscription vers un autre parcours est possible dans la limite des dossards disponibles.

- Vers une distance inférieure sans remboursement de la différence. La différence pourra être utilisée pour l'ajout d'option au moment de la modification.
- Vers une distance supérieure avec paiement de la différence.

Aucune modification (transfert de dossard ou modification de la distance), en dehors des dispositions prévues par le site d'inscription(<https://sportips.fr/>), ne pourra être reconnue valable et la personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les tarifs sont disponibles sur <https://sportips.fr/>.

Pour les coureurs du 28 et 41 KM, l'inscription comprend le repas à l'arrivée. Il sera possible sur le module SPORTIPS de réserver des repas pour les coureurs du 13km et les accompagnants.

Les coureurs participent à la course de leur choix sous leur propre responsabilité.

Art 3. EQUIPEMENTS :

Les concurrents doivent être correctement équipés pour ce type d'épreuve. Prévoir la tenue nécessaire pour un climat rigoureux sur le sommet du Garlaban.

L'utilisation des bâtons est autorisée uniquement sur les parcours 28 et 41 km.

Matériel obligatoire pour toutes les courses :

- Téléphone mobile allumé (mettre dans son répertoire le n° sécurité de l'organisation communiqué lors du retrait des dossards, ne pas masquer son numéro)
- Gobelet personnel 15cl minimum
- Réserve d'eau minimum 1 litre (0,5litre pour le 13KM)
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum pour le 28 et 41 km
- Sifflet
- Réserve alimentaire
- Chaussures de type « trail »
- Vêtement de pluie si le risque de pluie est > 50% (selon prévisions locales établies par Météo France).

L'organisation se réserve le droit de vérifier de façon aléatoire au départ ou sur le parcours la présence du matériel obligatoire.



Art 4. PARCOURS et CATEGORIES :

Les plans et profils et traces au format GPX des parcours sont disponibles sur le site internet <https://www.grandtraildugarlaban.fr>

Le parcours du 41 km ainsi que celui du 28 km sont ouverts aux coureurs âgés de 20 ans et plus (prise en compte du dénivelé positif.) en catégories espoirs, seniors et masters, le 13 km aux coureurs de 18 ans et plus (prise en compte du dénivelé positif), en catégories juniors, espoirs, seniors et masters.

Art 5. DOSSARDS :

Les dossards sont à retirer :

Le samedi 28 mars 2026 au magasin DECATHLON AUBAGNE de 10 h à 17h.

Le dimanche 29 mars 2026 à partir de 6h00 à la Salle Raymond REYNAUD, (Av. Georges Clemenceau, 13360 Roquevaire) et jusqu'à 1/2h avant le départ de l'épreuve choisie.

Le dossard devra être entièrement visible lors de la course. Prévoir son propre dispositif de fixation du dossard.

Art 6. DEPARTS et ARRIVEES :

Tous les départs auront lieu, dos à la mairie, sur le boulevard Piot.

- 7h pour le 41 km
- 8h30 pour le 28 km
- 09h30 pour le 13 km

Les courses enfant auront lieu à partir de 14h.

Toutes les arrivées se feront Salle Raymond REYNAUD, (Av. Georges Clemenceau, 13360 Roquevaire)

Art 7. RESPONSABILITE CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Cependant il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur).

Art 8. BALISAGE :

Les parcours sont balisés et sécurisés (flèches de couleurs, ruban de signalisation, panneaux et signaleurs pour les bifurcations). Cependant les parcours empruntant des voies communales, les participants s'engagent néanmoins à observer toutes les règles de circulation en vigueur, même si des dispositions sont prises pour assurer la sécurité.



Art 9. RAVITAILLEMENTS :

Des postes de ravitaillement sont prévus régulièrement sur les parcours, mais chaque coureur doit cependant être en autosuffisance (réserves d'eau et nourriture) et doit veiller à disposer de la quantité d'eau et de nourriture nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement. Aucun gobelet ne sera mis à disposition sur les stands de ravitaillement.

Art 10. ENVIRONNEMENT :

Chaque participant s'engage à observer les règles de bonne conduite et de courtoisie indispensables à la pleine satisfaction de tous. Les participants s'engagent en outre à respecter l'environnement exceptionnel dans lequel ils vont évoluer. Tout abandon de matériel, jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Art 11. ENGAGEMENT ETHIQUE :

L'organisation refuse toute forme de discrimination, quelle qu'en soit la nature : attitudes ou propos discriminant en fonction du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'apparence réelle ou supposée à une ethnie, nation, prétendue race ou religion. Accepter la diversité, être ouvert aux autres, promouvoir l'égalité des chances, avoir le souci de la cohésion et de la participation de tous aux projets collectifs, sont des références permanentes pour tous ceux qui pratiquent le sport et animent ou encadrent notre manifestation.

Art 12. DOPAGE :

L'équipe du grand trail du Garlaban est engagée dans une démarche de lutte contre le dopage associant information et prévention.

Les participants attestent ne pas prendre de produits ou médicaments inscrits sur la liste des substances interdites.

En cas de contrôle, tout coureur s'engage à ne pas s'y soustraire, en cas de dopage avéré, il y aura disqualification.

Art 13. ANNULATION :

L'organisation se réserve le droit d'annuler à tout instant la manifestation soit pour des raisons de sécurité ou de force majeure (intempéries par exemple), soit sur requête de l'autorité administrative. Les participants devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.



Art 14. SECURITE et ASSISTANCE MEDICALE :

Des agents de la police municipale, des bénévoles signaleurs route et aides-signaleurs en colline, des agents du comité communal des feux et forêt, une équipe de secouriste de L'Association Marseillaise de Sauvetage et de Secourisme (AMSS) ainsi que des médecins seront répartis sur les 3 parcours, afin d'assurer votre sécurité.

Un poste médical et son équipe médicale sera installée dans la salle Raymond REYNAUD, (Av. Georges Clemenceau, 13360 Roquevaire)

Une équipe d'élèves ostéopathes, kinés et leur tuteur sera présente pour l'après course.

Passé le délai de 17h, l'organisation assurera la sécurité des coureurs encore en course mais ne garantira pas l'ensemble des prestations et en particulier : l'arche d'arrivée, le chronométrage, les ostéopathes et le repas chaud.

Si un coureur décide d'abandonner, il devra rejoindre le prochain ravitaillement pour signaler son abandon et remettre son dossard à l'organisation. Un coureur ne doit en aucun s'éloigner du tracé de la course sans en avoir averti le PC course, ceci afin d'éviter de lancer toute recherche inutile.

Toute personne n'étant plus sur le tracé officiel de la course n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur (par exemple, un coureur qui décide de son propre chef de stopper la course et de rentrer par ses propres moyens).

Art 15. CONSIGNES, VESTIAIRES et STATIONNEMENT :

En salle Raymond REYNAUD, (Av. Georges Clemenceau, 13360 Roquevaire), une consigne gratuite surveillée, des sanitaires et des douches sont à la disposition des participants. Des stationnements gratuits autour et dans le village sont prévus et balisés. Un accès pour personne à mobilité réduite est prévu.

Art 16. DROITS A L'IMAGE :

Le concurrent autorise expressément les organisateurs du Grand Trail du Garlaban et l'association ROQ TRAIL ATTITUDE, ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Et ce sur tous les supports, y compris promotionnels et publicitaires, prises à l'occasion de sa participation à cette épreuve, et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Art 17. RESULTATS et BARRIERES HORAIRE :

La proclamation des résultats aura lieu aux alentours de 12H. Cet horaire est susceptible d'évoluer en fonction du déroulement de la journée. Les résultats et classements seront mis en ligne sur le site <https://sportips.fr/>.

Tout participant franchissant la ligne d'arrivée sans dossards ne sera ni classé, ni chronométré.

Des barrières horaires seront mises en place pour les parcours du 28 et 41 km et seront communiquées sur le site <https://www.grandtraildugarlaban.fr>.



- Barrières horaires parcours 13km, 28km et 41km à l'arrivée à 17h
- Barrières horaires parcours 28km et 41km au col du Garlaban km17 (avant la Croix du Garlaban) à 12h00
- Barrière horaire parcours 41km à Baume Sourne km30 à 13h30 :

Les coureurs seront dirigés vers un parcours de repli pour rejoindre le col du tubé et le parcours du 28km.

Les coureurs arrêtés à la BH qui suivent le parcours de repli ne seront pas classés dans le classement officiel du GTG. Cependant, ils seront reconnus comme finisseurs d'une version réduite du GTG. Cette disposition permettra de reconnaître leur effort tout en maintenant la rigueur de la BH.

Art 18. RECOMPENSES :

Un cadeau de bienvenue sera distribué à chaque inscrits.

Une récompense sera attribuée :

- Aux 3 premiers, hommes et femmes, de chaque course. (scratch)
- Aux premiers de chaque catégorie, de chaque course.
- Au club ou à l'équipe la plus représentée.
- Aux premiers Roquevairois hommes et femmes de chaque course

Art 19. COURSE ENFANT :

Des courses seront proposées aux enfants, sous la responsabilité des parents. Une décharge devra être signée. Les inscriptions se feront sur <https://sportips.fr/> et sur place le jour J sous réserve de dossard disponible.

5 parcours sont prévus pour les catégories suivantes :

- Eveil (2020 et +)
- Pupilles (2017-2019)
- Poussins (2015-2016)
- Benjamins (2013-2014)
- Minimes (2011-2012)

Art 20. ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Tout concurrent reconnaît dès son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement (également consultable sur le site <https://www.grandtraildugarlaban.fr>) s'y conformer, et en accepter toutes les clauses.